

## Compte Epargne Temps Augmentation du temps de travail et de la flexibilité

A-t-on vu ces dernières années, la Direction de SPS mettre en œuvre des avancées sociales au profit de ses employés ?

La réponse est non, bien au contraire. La Direction a des intérêts évidents dans l'ouverture de négociations visant des aménagements du CET.

L'hypothétique aménagement du CET et son extension aux non-cadres sont un piège synonyme d'augmentation du temps de travail et de flexibilité accrue.

### La RTT : crève-cœur pour le Patronat

Les 35 heures visaient à favoriser l'emploi. Les négociations à SPS n'ont pas été dans le bon sens et la Direction n'a pas respecté l'accord signé. Que dire des embauches non effectuées, du nombre de cadres au forfait jour qui a doublé (35% des cadres à ce jour). En revanche, la Direction a fait plus que tenir son engagement en matière de modération salariale.

Actuellement, **l'idée fixe du Patronat est de faire travailler plus les salariés tout en les rémunérant moins.** Le salarié français coûte trop cher à ses yeux.

### Pourquoi ouvrir des négociations sur le CET

Première hypothèse : la Direction, dans un élan de bonté, cherche à améliorer le sort des salariés. A l'image de son comportement depuis quelques années, on est en mesure d'en douter.

Deuxième hypothèse : **la Direction, hypocrite jusqu'au bout, pilote des aménagements du CET avec pour objectifs de réduire quasiment à néant les embauches CDI et d'avoir des salariés SPS encore plus flexibles (...et coûtant moins chers).**

Si la Direction n'y avait pas des intérêts majeurs, le sujet ne serait pas sorti des cartons. Par les temps qui courent, mieux valait faire présenter le sujet par un aide de camp.

La CFE/CGC a mis du cœur à l'ouvrage en initiant une ouverture de négociation, fixant même la date par voie de tract. Mr Luciani, se complaisant dans la provocation, s'empresse de

répondre favorablement à l'appel lancé. La ficelle est un peu grosse et les salariés ne sont pas des oies blanches. **Notre Direction se trouve coincée car le travail est bel et bien là mais il manque de personnel à mettre en face.** L'accroissement de l'utilisation des heures supplémentaires tout comme du nombre de cadres au forfait jour et la valse permanente des travailleurs à contrat précaires en font la démonstration. En fait, pour nos Directeurs, le Patronat et les actionnaires, le salarié de type SPS dispose d'un statut trop favorable qui nuit à la compétitivité. D'où la double conséquence : SPS n'embauche plus en CDI et s'attaque par tous les fronts aux acquis des salariés. Les derniers projets d'externalisation témoignent de cette volonté.

### Pourquoi, aujourd'hui, les cadres utilisent-ils le CET ?

La réponse est simple. **Les cadres se voient imposer des objectifs de travail inatteignables.** Après les dépassements des limites légales du temps de travail, le boulot amené à domicile, **il leurs reste à sacrifier des congés.** Car placer des congés dans le CET, dixit la CGC, c'est a priori les perdre. La raison est évidente.

La charge est là et semble ne pas pouvoir attendre. Les cadres se voient priés de respecter les objectifs de travail fixés sans quoi leurs progressions de carrière en seraient affectées. Pris volontairement ou non dans l'engrenage, ils

se retrouvent dans une situation incompatible avec le solde des jours placés dans le CET. Les aménagements entraperçus du CET pourraient participer à conforter le manque de personnel et la diminution programmée des effectifs. **Donc, pour la Direction, le seul intérêt du CET, c'est de faire travailler plus dans l'immédiat. Et cette façon de gérer le temps de travail est en parfait accord avec sa politique dogmatique de la rentabilité à court terme.**

#### **Pourquoi le CET serait-il étendu aux non-cadres ?**

La tentative d'extension du CET aux non-cadres n'est pas surprenante puisque **les heures supplémentaires ne suffisent plus dans certains cas à « passer » la charge.**

En juin 2006, SUD a demandé à connaître les pointages de tout le personnel de l'UPA Montage. Cette action nous a permis de relever encore chez les non-cadres de multiples infractions au Code du Travail. Sachant que l'Inspecteur du Travail avait refusé plusieurs demandes dérogations (pour des dépassements d'horaires journaliers), que des salariés avaient atteint le plafond des heures supplémentaires (220 h/an), SUD a rencontré l'Inspecteur du Travail le 27 juin 2006 pour connaître la suite qu'il souhaite donner à ce dossier.

**La Direction doit respecter le Code du**

**Travail mais ne peut y arriver sans aménagement à cause du niveau insuffisant des effectifs décrété par l'ODG.**

Les augmentations de salaires n'étant plus du tout à la hauteur de l'évolution du coût de la vie, **la notion de paiement des congés est un piège terriblement redoutable pour les salariés, cadres ou non-cadres.**

#### **Le CET, c'est tout bénéfique pour la Direction**

Nous ne sommes pas dupes. La direction de SPS cherche par tous les moyens à accroître la durée du temps de travail et la flexibilité.

Tous les aménagements du CET seraient aux dépens des intérêts collectifs des salariés. Ces dernières années, a-t-on vu la Direction faire progresser les acquis sociaux de ses employés ?

Comment est-il possible de négocier avec une direction qui ne respecte pas les accords signés. Le moment est vraiment mal venu. Cette année, M Luciani décide d'imposer les jours de RTTE sans respecter les modalités définies dans l'accord RTT. Est-ce une crise d'infantilisme pour ne pas avoir obtenu la signature d'un avenant ?

Toujours est-il que SUD, rejoint par la CFDT et la CGT, a déposé l'affaire devant le Tribunal de Grande Instance.

Demain, que nous réservera la Direction avec un CET « réaménagé » ?

**Accepter des aménagements du CET reviendrait à :**

- **s'attaquer aux accords de la RTT**
- **aller encore plus loin dans le refus de partager le travail**
- **tirer nos acquis sociaux vers le bas**

**SUD dit non au CET**

**Tél:** 05-56-55-86-14

**Fax:** 05-56-55-89-80

**Site Internet:** <http://perso.wanadoo.fr/sudmetaux33/>

**E-mail:** [sud.metaux33@wanadoo.fr](mailto:sud.metaux33@wanadoo.fr)